

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Le Maire de MARCILLY LE CHATEL

-Considérant les conditions climatiques du moment, et la nécessité de préserver la qualité du terrain de football,
-Vu la demande de l'Entente Sportive de Champdieu, Marcilly,

ARRETE

Article 1 : Suivant les conditions climatiques du moment, et la nécessité de préserver la qualité du terrain de football, celui-ci ne sera pas praticable les 22 et 23 novembre 2025.

Article 2 : La copie du présent arrêté sera transmise à :
Monsieur Le Sous-Préfet de Montbrison.
Monsieur le Président de l'E.S CHAMPDIEU MARCILLY
Monsieur le Président du District de la Loire du Football

Fait à Marcilly Le Châtel le 21 novembre 2025.

Le Maire
Thierry GOUBY

